DEPARTEMENT Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village 70270 FRESSE

Tél. - Fax: 03.84.63.32.58

E-mail: mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2012

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 15 octobre 2012 pour la session ordinaire du 26 octobre 2012.

Nombre de membres	:
Afférents au conseil :	88
En exercice :	11
Présent(s) :	7
Pouvoir(s):	
Absent(s)	
Votants:	
Affiché le : 02/11/201	2

L'an deux mil douze, le vendredi vingt-six octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

<u>Etaient Présents</u>: Mrs PARISOT, MOUGENOT, GENEY, Adjoints, BOHEME, GILLET, DAVAL Brice et LOMBARD Patrice, Maire,

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: M. GAMELON Etienne qui donne pouvoir à M. MOUGENOT Michel, Mme JOLY Chantal, M. CHIPPAUX Emmanuel

Absent(s: DAVAL Cyrille

Mr DAVAL Brice a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- Modification des statuts de la C.C.H.V.O. « gestion du site du l'incinérateur de Melisey » ;
- Assiette et destination des coupes de bois 2013 ; Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- Convention de mise à disposition de périmètres de captage avec la ville de Lure ;
- Participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité à l'école de Fresse ;
- Dépenses à imputer à l'article 6232 Fêtes et cérémonies.
- Vente du bâtiment Poste;
- Achat de la maison CHRETIEN:
- Annulations et réductions sur factures eau ;
- Activité « Expression Corporelle » Utilisation de la Salle des Fêtes » ;
- Demande de subvention Â.F.M. (Association Française contre les Myopathies);
- Subvention à l'harmonie de Plancher Bas.
- Questions et affaires diverses.

Monsieur GILLET Alexandre arrive à 19 heures et ne prend pas part aux votes des points 1-2 et à la délibération – Modification des statuts de la C.C.H.V.O

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.V.O. – « Gestion du site de l'incinérateur de Melisey suite à la dissolution du SICTOM de Mélisey » -

Le Conseil Municipal à:

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon en actualisant l'article 6.2.1 de la façon suivante :

« Gestion du site de l'incinérateur situé au lieu-dit –La Pissoire – sur le territoire de la commune de Melisey, sur les parcelle n° 162,163 et 164 en section A »

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERIMETRES DE CAPTAGE AVEC LA VILLE DE LURE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur la convention à établir entre la commune de Fresse et la ville de Lure proposée par les services de l'O.N.F. de BELFORT –

Rappel: cette proposition a été envoyée auparavant par mail à chaque conseiller.

Les conseillers émettent quelques réserves – notamment sur une limite du volume annuel à distribuer à la ville de Lure et sur la priorité à la commune de Fresse dans la distribution.

L'O.N.F de Belfort a proposé ce jour une rencontre en mairie de FRESSE : lundi 5 novembre, mercredi 7 novembre ou vendredi 9 novembre afin de définir les modalités d'exploitation du PPI, de la mise en place de la clôture et préciser les quelques points restant en attente de convention.

Le lundi 5 novembre à 16 h.30 est retenu (en attente de confirmation de la ville de Lure)

Mrs PARISOT, BOHEME, GENEY, et Monsieur le Maire y participeront.

PAS DE DELIBERATION PRISE.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE SCOLARITE A L'ECOLE DE FRESSE

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER le montant de participation pour les communes extérieures à 250 € par enfant pour l'année 2012-2013.

Une nouvelle délibération sera prise pour tout nouvel arrivant.

Le tarif sera révisable à chaque rentrée scolaire.

DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE d'affecter au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget les dépenses suivantes :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations ; les vœux de nouvelle année ;
- Les fleurs, bouquets, coussins, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des décès et départ à la retraite,
- Les feux d'artifices et autres frais s'y rapportant;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

VENTE DU BATIMENT POSTE

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE:

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la vente de cet immeuble.

DEMANDE à Monsieur le Maire de contacter le service des domaines pour effectuer l'estimation de ce bien

ACHAT MAISON CHRETIEN

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
7	0	1

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une étude globale dans le but d'acheter cette habitation en vue de l'aménager en maison médico-sociale pour séniors.

PRECISE que cet achat serait réalisé à la condition de la vente de l'immeuble de la poste (délibération n° 50 du 26/10/2012)

REDUCTION ET ANNULATION FACTURES EAU

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE:

DECIDE:

- d'annuler la facture n° 2012-008-000184 -
- de réduire la facture n° 2012-008-000092 d'un montant de 77.76 €
 - relevé 120 m³ au lieu de 12 m³ -

ACTIVITE « EXPRESSION CORPORELLE » UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

AUTORISE Mme MEINEN à utiliser à titre gracieux la salle des Fêtes selon la disponibilité – toujours avec l'entente du Foyer Rural pendant la période du théâtre et en respectant les impératifs des locations.

Une séance découverte est proposée à la Salle des Fêtes le samedi 17 novembre à 17 H.

DEMANDES DE SUBVENTION

Une subvention d'un montant de 300 € sera versée pour l'année 2012 à la Fanfare Municipale de PLANCHER BAS. Voté à l'UNANIMITE.

REFUS A L'UNANIMITE de verser une subvention à l'Association Française contre les Myopathies.

ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2013

Le programme des coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt communale durant l'hiver 2012-2013 (exercice 2013) est ainsi fixé :

Vente aux adjudications générales les coupes des parcelles :

- n° 1 - 3 - 13 résineux en bloc et sur pied;

- n° 48 feuillus en bloc et sur pied.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- Rappel : Cérémonie du 11 novembre et repas ;
- Remerciements pour versement de subvention de la part de la commune au Club de Hand et tennis club de Mélisey.
- Prochains conseils communautaires : Jeudi 22 novembre à SERVANCE et 13 décembre à TERNUAY ;
- Emploi Poste : Il est décidé de payer en heures complémentaires les heures effectuées par l'agent lors de sa formation et de payer également 1/4 heure par jour nécessaire à l'agent pour effectuer le transfert de trésorerie après la fermeture de l'APC ;
- Emploi ATSEM : Aucune modification de durée du temps de travail n'est envisagée Poste annualisé à 17 H.50 par semaine soit 5 H.34 par jour d'école à respecter.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé une rencontre avec la directrice d'école et Mme CAMUS pour fixer officiellement les horaires journaliers de l'ATSEM.

Il a été convenu que les enfants de Belfahy qui prennent le bus doivent être sortis en premier à 11 H.30 et 16 H.30;

- Monsieur le Maire envisage la possibilité d'inscrire au budget 2013 un échange de terrain entre la commune et Mme ARNI (Frais de notaire à la charge de Mme ARNI)
- L'Attention de Monsieur le Maire est portée sur les problèmes suivants:
 - intervenir auprès M. BELLOUNI Kamel afin qu'il dégage le chemin rural ;
 - lampes de rues qui ne fonctionnent plus notamment chemin de la Montagne, et au 182, le Village ;
 - conteneur d'ordures ménagères du Sapoz;
 - problème au 425, La Chevestraye, où un poste de chasse est marqué trop près d'une maison Monsieur PARISOT se rendra sur place pour donner l'information au prochain conseil.

Prochain conseil prévu le vendredi 16 novembre à 18 H.30

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.15 Vu le Maire.

